NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année passée, contrairement au budget qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2023. Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer, la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

L'article 30 de la loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières des réalisations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels pris par la collectivité, gestion de la dette, structure et évolution de dépenses et recettes.

Les Réalisations budgétaires 2023 sont les suivantes : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 : Déficit d'investissement de l'exercice 2023 :	
Dépenses (2 sections) :	1 122 398.69 euros 201 613.40 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses de la section de fonctionnement : 624 314.62 euros

Les Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011 - Le montant des charges à caractère général passe d'un montant de 202 276.15 en
2022 à
Le chapitre englobe l'entretien des bâtiments, les consommation fluides, assurances les achats de
matières premières et de fournitures diverses, les prestations diverses abonnements etc.

Un départ à la retraite, demi-traitement d'un agent en maladie ordinaire, une mise en disponibilité, des agents contractuels en remplacement et accroissement d'activité, augmentation du point d'indice.

Chapitre 012 - Les charges de Personnel passent d'un montant de 238 994.36 en 2022 à

Chapitre 014

L'Attribution de compensation du Muretain- Agglo passe d'un montant de 83 932 euros en 2022 à

Pour Saint-Hilaire le transfert des compétences, service à table (restaurant scolaire), et l'entretien ménager, donne lieu à de nouvelles charges de fonctionnement pour les communes : les fluides, les assurances, l'entretien des locaux ...

Quant aux salaires du personnel concerné par ce transfert ils sont à la charge des communes par l'intermédiaire de l'AC. Ce chapitre révèle une légère hausse en 2023.

Au compte 739118 :**2511** euros en 2023 de reversements et restitutions sur contributions directes.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante ; Le chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux, contribution service incendie (SDIS) indemnités des élus, participation au CCAS et les subventions aux associations EVS, Coopérative scolaire etc.

Ce chapitre passe de 76 627.14 euros en 2022 à**79 161.09** en 2023.

Chapitre 66 - Charges financières

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Il est à noter que les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leur contrepartie en recette d'ordre à la section d'investissement.

[Les amortissements annuels sont récurrents : Amortissement PVR renforcements réseaux Electrique - Amortissement Fonds de concours suite à réfection voie communale - Amortissement frais d'études...]

Les Recettes de la section de fonctionnement : 872 857.24 euros

Chapitre 013 -

Article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel

Article 6479 Remboursements sur autres charges sociales: FNCTC.......878 euros.

Chapitre 70 - Produit des services.

Ce chapitre regroupe les ventes de concessions dans les cimetières les droits de place acquittés régulièrement par des commerçants ambulants.

Le chapitre compte également, le remboursement des mises à disposition du personnel et du matériel voirie auprès du Muretain- Agglo. Ce remboursement vient en diminution de l'AC (Allocation de compensation versée par la commune au Muretain Agglo) chapitre 014 section de fonctionnement.

Chapitre 73 - Impôts et taxes Ce chapitre comprend notamment la dotation de solidarité communautaire (cette année, 2023 versée en 2024).
Article 73223 Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants
(compensation perte taxe additionnelle)
Chapitre 731 – Fiscalité locale Les impôts directs locaux passent d'un montant de 485 070 euros à
Autres contributions directes
La taxe sur les Pylônes passe de 24 021 euros en 2022 à
Chapitre 74 - Les dotations et participations
- Dotation forfaitaire (DGF) passe de 86 115 euros en 2022 à
 La dotation de solidarité rurale versée par l'état pour aider les petites communes rurales passe de 19 593 en 2022 à
 FCTVA
Elle correspond aux exonérations accordées à certains contribuables de condition modeste. - Dotation de recensement
Chapitre 75 – Produits de gestion courantes (notamment régie) Les réservations de la salle polyvalente ont rapporté pour l'année 2022 8 615.45 euros pour 22 locations payantes (22 week-ends) contre
Article 75888
Chapitre 76 – Produits financiers

Article 7688 Autres produits financiers**6** euros.

(parts sociales crédit agricole)

Chapitre 77 – Produits spécifiques

La section de fonctionnement dégage un excédent sur l'exercice de **248 542.62** euros (supérieur à celui de 2022 qui était de 126 537.69 euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT

fonctionnement).

Dépenses d'investissement : 296 470.67 euros

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations)
Article 2111 terrains nus
Chapitre 23 – Immobilisations en cours
 → Opération N°14 : Construction nouveau bâtiment technique à hauteur de36 617 euros
→ Opération N°17 : Agrandissement/extension groupe scolaire pour
→ Opération 19 : Voirie piste cyclable
→ Opération 20 : Construction de la Salle Polyvalente
Chapitre 16 - Emprunts
Article 16 873 Autres dettes – Départements
Chapitre 26 – Participation par actions à Agence France Locale de1 400 euros.
Chapitre 26 – Participation par actions à Agence France Locale de
Les Recettes d'investissement : 249 541.45 euros
Les Recettes d'investissement : 249 541.45 euros Les recettes réelles
Les Recettes d'investissement : 249 541.45 euros • Les recettes réelles Chapitre 13 - Subventions d'investissement
Les Recettes d'investissement : 249 541.45 euros • Les recettes réelles Chapitre 13 - Subventions d'investissement
Les Recettes d'investissement : 249 541.45 euros • Les recettes réelles Chapitre 13 - Subventions d'investissement
Les Recettes d'investissement : 249 541.45 euros • Les recettes réelles Chapitre 13 - Subventions d'investissement
Les Recettes d'investissement : 249 541.45 euros • Les recettes réelles Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Il s'agit d'écritures comptables de section à section (contrepartie en dépenses d'ordre à la section de